

E&S

Projet de réhabilitation de l'écluse du moulin de Sapiacou et mise en conformité du barrage

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Grand Montauban Communauté
d'Agglomération (82)

MARS 2024



Vue du seuil de Sapiac

NOMS, QUALITES ET QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS DU DOSSIER

Etude réalisée pour



Grand Montauban Communauté d'Agglomération
05 63 22 12 00

Coordinateur et responsable de l'étude :



E&S
5 bis rue du Prieuré
31000 Toulouse
05 62 89 51 10

Etudes environnementales par



Biotope
3 Place de la Fontasse
31290 Villefranche-de-Lauragais
05 34 66 12 87



Aquascop
Domaine de Cécélès - 1520 route de Cécélès
34270 Saint Mathieu de Trévières
04 67 52 92 38



ECCEL Environnement
8 avenue de Lavour
31590 VERFEIL
05 61 92 31 59

Montage du dossier en 2020, réalisée par



ECCEL Environnement
8 avenue de Lavour
31590 VERFEIL
05 61 92 31 59

Modifications et compléments au dossier initial en 2024, réalisées par



E&S
5 bis rue du Prieuré
31000 Toulouse
05 62 89 51 10

Les parties modifiées apparaissent en bleu.

Equipe de projet :

Structure	Nom et Prénom	Poste occupé	Missions dans le cadre de ce projet
Biotope	Simon RIZZETTO	Chef de projet écologue	<i>Coordination et rédaction</i>
	Solenne LEJEUNE Sébastien PUIG	Chargés d'études Botaniste – Phytosociologues	<i>Expertise des habitats naturels et de la flore</i>
	David SANNIER	Chargé d'études fauniste	<i>Expertise des insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères</i>
	Matthieu GENG	Directeur d'étude	<i>Contrôle Qualité</i>
Aquascop	Stéphane MARTY	Chef de projets, hydrobiologiste spécialisé en ichtyologie	<i>Expertise des poissons</i>
ECCEL Environnement	Sébastien VIDAL	Chargé d'affaire	<i>Montage du dossier initial</i>
E&S	Nicolas CAUCHOIX	Gérant	<i>Relecteur technique</i>
E&S	Hugues CRESPIN	Chargé d'affaires	<i>Rédacteur et montage du dossier modifié</i>

TABLE DES MATIERES

1.	PROCEDURES ET ORGANISATION DES PIECES.....	5
2.	IDENTITE DU DEMANDEUR	6
3.	SITUATION DU PROJET	7
4.	OBJET, NATURE ET CONSISTANCE DU PROJET	8
4.1	Contexte et objectif du projet	8
4.2	Présentation du projet et justification de la solution retenue.....	10
4.3	Phasage et programme détaillé des travaux.....	11
4.4	Planning prévisionnel.....	12

1. PROCEDURES ET ORGANISATION DES PIECES

Ce projet de restauration de l'écluse du moulin de Sapiacou avec la réouverture d'un tronçon du Tarn à la navigation de plaisance, la création d'une passe à canoë et l'aménagement de l'ouvrage de montaison piscicole implique plusieurs dossiers de demande auprès des services de l'état.

Depuis le 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA) sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale.

Ainsi, pour un même projet, un interlocuteur unique est désigné et une seule autorisation est délivrée. Mais le projet qui fait l'objet d'une autorisation environnementale reste soumis aux dispositions réglementaires, aux contrôles et aux sanctions propres à chaque réglementation à laquelle il est soumis.

L'autorisation unique délivrée par le préfet vaut donc :

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (art. L214-3 du Code de l'Environnement - IOTA loi sur l'eau) ;
- Autorisation de défrichement.

Il s'agit là des autorisations dites « embarquées ».

Ce projet de réhabilitation du moulin de Sapiacou, de restauration de la continuité piscicole et de la réouverture d'un tronçon du Tarn à la navigation de plaisance sur la commune de Montauban est concerné par la procédure d'autorisation environnementale.

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination	Grand Montauban Communauté d'Agglomération
SIRET	248 200 099 00013
Adresse du siège social	<ul style="list-style-type: none">• <u>9 rue de l'Hôtel-de-Ville</u>• <u>BP 764</u>• <u>82013 Montauban Cedex</u>
Contacts	Nina LABAISSE 05 63 22 14 87 06 40 59 82 85

3. SITUATION DU PROJET

Le projet est implanté sur la commune de Montauban dans le département de Tarn-et-Garonne (82).



4. OBJET, NATURE ET CONSISTANCE DU PROJET

4.1 CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET

Le tourisme fluvial connaît un essor important dans le Tarn et Garonne, en particulier sur le territoire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération avec l'activité des bateaux croisières et des bateaux de plaisance.

Toutefois, ce potentiel est aujourd'hui bridé du fait que la navigation se limite à un trajet sur le canal de Montech depuis le canal latéral jusqu'au Port Canal qui en constitue son terminus et sur un parcours en aller/retour sur le bief du Tarn en amont vers Corbarieu.

L'objectif est donc d'offrir de nouvelles perspectives pour le tourisme fluvial en ouvrant et en aménageant à la navigation le bief du Tarn dit des Albarèdes au cœur de la ville de Montauban.

Il serait alors possible pour les bateaux d'accéder au centre-ville de Montauban en profitant de sa richesse patrimoniale, avec la possibilité de débarquer en particulier au pied du musée Ingres Bourdelle.

Pour cela, il est nécessaire de reconstruire totalement l'écluse de Sapiacou, à l'abandon depuis 1926 et dans un état très dégradé, qui permettait le franchissement par les bateaux de la chaussée de Sapiac, depuis Port Canal vers le centre-ville de Montauban.

D'après les premières réflexions engagées avec les professionnels du secteur, la réalisation de cette opération permettrait à terme de doubler le trafic des bateaux croisières et la fréquentation touristique liée (de 4200 passagers/saison à 9000 passagers/saison).

Cette opération s'inscrit dans une perspective d'un projet global à plus long terme de remise en navigabilité du Tarn porté par le syndicat mixte pour la remise en navigabilité du Tarn sur les départements.

Elle en constitue une 1^{ère} phase qui permettra de connecter le bief amont du Tarn vers Corbarieu et le bief aval dit des Albarèdes vers le centre-ville de Montauban.

Les phases suivantes auront pour buts :

- D'étudier la faisabilité de rouvrir à la navigation le tronçon du Tarn entre Bessières (31) et Montauban
- D'étudier la faisabilité d'aménager des haltes bateaux de type débarcadère sur le bief des Albarèdes, en particulier à proximité du musée Ingres Bourdelle.

D'autre part, ces travaux d'envergure de remise en état de l'écluse de Sapiacou seront mis à profit pour régulariser la situation de la chaussée de Sapiac en matière de continuité écologique.

En effet, cette chaussée dont le GMCA est co-proprétaire avec EDF ne permet pas une continuité écologique répondant aux normes, il est nécessaire de régulariser la situation en l'équipant de passes à poissons adaptées et de passes à canoës.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée par voie électronique sous la référence « n°2020-8374 ». Par courrier du 19 janvier 2023, la DDT 82, appuyée par ses services instructeurs, demande des

compléments afin d'instruire le dossier. Ces compléments ont nécessité de nombreuses investigations complémentaires réalisés courant d'année 2023.

Le complément de dossier a été déposé le 30/11/2023, ce qui a entraîné une nouvelle instruction de la part de la DDT. Une nouvelle demande de complément a été reçue le 15/02/2024. Le présent dossier intègre les différentes demandes de modifications et de compléments.

Antécédemment, une demande d'examen de dossier au cas par cas avait été déposée le 19 mars 2019 sous la référence « n°2019-7432 ». Un complément au dossier a été demandé par le Préfet par courrier du 06 mai 2019.

Par retour courrier du Préfet de la région Occitanie du 09 juin 2020, le GMCA a été soumis à étude d'impact en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement (arrêté préfectoral du 05 juin 2020).

4.2 PRESENTATION DU PROJET ET JUSTIFICATION DE LA SOLUTION RETENUE

L'opération, objet du présent dossier de demande d'autorisation, correspond à la 1^{ère} phase d'un projet global de remise en navigabilité du Tarn sur les départements de Haute Garonne et du Tarn et Garonne. Son objectif est d'ouvrir à la navigation le bief aval du Tarn dit des Albarèdes et de permettre aux bateaux d'accéder au centre-ville de Montauban, après restauration de l'écluse de Sapiacou, implantée en rive gauche du Tarn, sur la commune de Montauban.

Le second objectif est de régulariser la situation de la chaussée de Sapiac en matière de continuité écologique.

Le projet consiste ainsi en :

- la réhabilitation de l'ancienne écluse de Sapiacou,
- la création d'une passe à anguilles et d'une passe à canoés-kayaks compatible aux grands migrateurs piscicoles, ainsi que le réaménagement de l'ouvrage de montaison piscicole actuel,
- la restauration de la navigabilité sur le Tarn pour les embarcations de plaisance, entre l'écluse de Sapiacou et le Pont de Sapiac. La navigabilité jusqu'au Pont Vieux fera l'objet d'autres projets et travaux à venir.

Le projet de restauration de l'écluse de Sapiacou a fait l'objet d'une étude de faisabilité (BCEOM, 1999) qui a permis d'évaluer 3 options possibles :

- option 1 : intervention légère sur l'écluse actuelle sans travaux importants de génie civil
- option 2 : construction au même endroit d'une nouvelle écluse
- option 3 : restauration de l'écluse existante

C'est l'option **3** qui a été retenue en privilégiant un fonctionnement manuel des portes de l'écluse.

En effet :

- les maçonneries de l'écluse dans ses parties amont et aval sont dégradées mais existantes,
- la remise en place de portes métalliques constitue des travaux classiques de réhabilitation,
- le réaménagement de la chaussée de Sapiac pour les besoins d'une réouverture du Tarn à la navigabilité (écluse, passe à canoës, ...) va dans le sens d'une compatibilité du projet avec la restauration de la continuité écologique, pour les espèces aquatiques notamment (fonctionnement optimisé de la passe à poissons),
- la réalisation conjointe des différents travaux envisagés permet, par une mutualisation des périodes et des moyens d'intervention, de **limiter les impacts négatifs du projet sur la biodiversité floristique et faunistique locale.**

Les principaux travaux réalisés consisteront en la pose d'un batardeau à l'aval de l'écluse en période estivale afin de réaliser les travaux de continuité écologique, l'épuisement des tronçons cibles, le retrait et la mise en filière appropriée des atterrissements, la dévégétalisation et l'abattage des arbres, des travaux de maçonnerie (nettoyage, rejointoiement,

réalignement, reconstruction, ...), la remise en fonction de l'écluse, la réhabilitation de la passe à poissons, la mise aux normes environnementales de la chaussée de Sapiac, et l'installation d'une passe à anguilles et d'une passe à canoës.

La description des travaux est présentée ci-dessous.

4.3 PHASAGE ET PROGRAMME DETAILLE DES TRAVAUX

Les travaux décrits dans les paragraphes suivants sont prévus pour être réalisés en **2024** jusqu'à l'été **2025**. Etant donné les inconnues sur les délais de procédure administrative, les travaux ont été décomposés en deux périodes :

- Une période « ferme » pour les travaux non sensibles, i. e. les travaux hors lit mineur du Tarn, qui sont programmés pour 17 mois, de juin 2024 à novembre 2025 ;
- Une période « flexible » pour les travaux sensibles, d'une durée de 5,5 mois, à programmer obligatoirement en période **estivale**, de juin à mi-novembre, soit **en année 2024, soit en année 2025**, selon la date d'obtention de l'autorisation administrative. Ces travaux sont donc programmés avant ou après la tranche « ferme ».

Ainsi, cette programmation de travaux « flexible » pourra être accordée :

- **En année 2024**, choix souhaité et retenu du Maître d'Ouvrage ;
- Ou, subsidiairement, **en année 2025**, à la suite de la période « ferme ».

Voir le planning proposé en page suivante.

Les objectifs principaux des travaux sont les suivants :

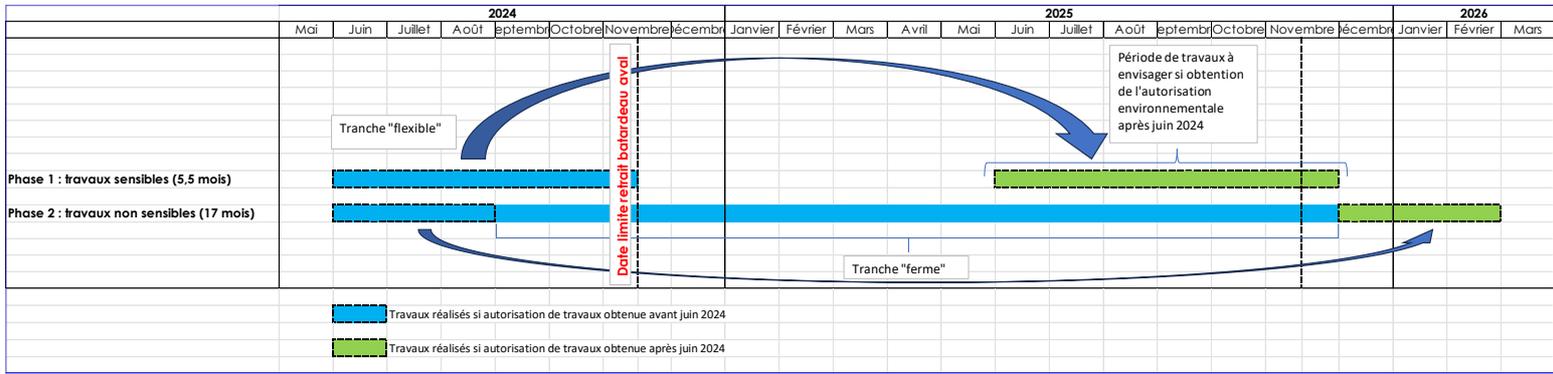
Liste des travaux sensibles (à la période estivale) :

- Mise à sec des ouvrages piscicoles de la chaussée du Sapiac ;
- Mise en conformité de la continuité écologique du seuil de Sapiacou ;
- Travaux sur le bajoyer rive droite de l'écluse ;
- Reprise des maçonneries du sas aval de l'écluse ;
- Construction du quai aval.

Période de travaux non sensibles :

- Mise hors d'eau de l'écluse, renforcement structure du bajoyer RG ;
- Rénovation des maçonneries intérieures de l'écluse ;
- Mise en place des éléments mécaniques et de la vantellerie ;
- Revégétalisation et aménagements paysagers ;
- Essais et mise en fonctionnement de l'écluse ;
- Remise en état du site.

4.4 PLANNING PREVISIONNEL



Planning prévisionnel des travaux envisagés en année 2024, 2025 (et 2026)